

ASSEMBLÉE NATIONALE
7 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 1309

présenté par

Mme Bonnivard, Mme Genevard, M. Kamardine, M. Dubois, Mme Corneloup, M. Bazin,
M. Bony, M. Brigand, Mme Bazin-Malgras, M. Viry, Mme Serre et Mme Duby-Muller

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 18, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.